

Roche, le 6 novembre 2023/lr

Location de salles – 3 février 2024

Madame, Monsieur,

Votre demande de location de la Rotzérane a été acceptée par le Service des locations.

Vous trouverez, ci-joint, le contrat de location, en deux exemplaires.
Après lecture et acceptation du règlement et des conditions générales vous voudrez bien le signer et nous en retourner un exemplaire avec copie de votre police d'assurance Responsabilité civile.
Vos coordonnées bancaires ou postales détaillées (nom du titulaire, adresse, nom et localité de la banque, n° de compte et IBAN) doivent être mentionnées au dos du contrat, pour restitution de la caution.

Nous vous rendons attentifs au fait que seuls deux véhicules sont autorisés à accéder à la salle par l'entrée sud, les autres véhicules devant stationner sur le parking des Prés-Clos.

Le montant total de location ainsi que la caution doivent nous être versés au plus tard 10 jours après réception du présent contrat et selon les conditions stipulées sur le contrat. Aucune confirmation ne sera transmise.

Par ailleurs, l'intendant devra être contacté par e-mail (intendant@roche-vd.ch) environ 10 jours avant la location pour convenir des modalités d'utilisation et de remises des clés.

Dans cette attente, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

ADMINISTRATION COMMUNALE
ROCHE

Annexes mentionnées

